

Le centre de vaccination de Vesoul se situe **Salle Parisot – Place Pierre Renet**.

Sur rendez-vous uniquement au **03 84 75 64 75**
ou **www.doctolib.fr/centre-de-sante/vesoul/ars-de-haute-saone**
(moyen à privilégier).



Déplacement des collecteurs près de la Mairie

Depuis le 7 janvier 2021, les **collecteurs de verre et de textiles** situés près de la Mairie se trouvent désormais **au bout de la clôture du stade**.

Il est rappelé que le dépôt sauvage d'encombrants y est strictement interdit.



Incivilités liées au stationnement



Respecter les zones de stationnement permet de sécuriser la circulation des piétons.

Rappel : Il est interdit de stationner sur un trottoir bordé d'une ligne jaune continue !
(Contravention de 4ème classe de 135 €)

Les trottoirs sont faits pour la circulation des piétons, dont particulièrement les parents avec une poussette, les enfants qui se rendent à l'école à pied, les personnes âgées et à mobilité réduite.

Être informé sur les actualités et alertes de son village ? C'est simple !

Recevoir les actus

Abonnez-vous aux actualités de la commune et restez informés... !

Votre e-mail

ET/OU



Je m'inscris sur le **site internet** de ma commune à l'adresse suivante : **www.frotey-les-vesoul.fr** en renseignant mon adresse mail dans la **rubrique « recevoir les actus »**. Ainsi je recevrai toutes les actualités directement sur ma messagerie électronique.

Je télécharge gratuitement l'**application PanneauPocket** (disponible sur Play Store, Google Play ou AppStore), puis je sélectionne **« Frotey-lès-Vesoul »**. Les informations, messages ou alertes de la commune me seront **notifiés directement sur mon mobile** (ou ma tablette) sous la forme d'un panneau lumineux.

À ce jour, déjà plus de 300 foyers sont abonnés et cela gratuitement !

État civil

Naissance :

- **Éloïse DAVAL**, née le 23 décembre 2020

Décès :

- **Jean-Paul SEGUIN**, décédé le 1er décembre 2020
- **Jeannine ROY** née LAURENCY, décédée le 19 décembre 2020
- **Marie-Line HAAZ** née BIOT, décédée le 6 janvier 2021
- **Bernadette MANTEAUX** née BALLOT, décédée le 9 janvier 2021
- **Patrick MALLEN**, décédé le 11 janvier 2021



Lettre aux habitants

Édito du Maire



Chères Frotéennes et Chers Frotéens,

Pour notre village de Frotey-lès-Vesoul, comme pour toutes les villes et villages de France, l'année 2020 restera gravée dans nos mémoires.

Entre confinement, fermetures des commerces et les différentes impositions inhérentes à la crise sanitaire, cette année nous aura fait manquer bon nombre de nos rendez-vous habituels (fête du village, fête de la musique, cérémonies patriotiques, visites de quartier...).

Pour autant, les contacts et les échanges avec vous n'ont pas été totalement interrompus. Le confinement et le suivi des personnes fragiles ont paradoxalement permis de tisser des liens entre nous.

Et puis, nous avons mis à profit les possibilités offertes pour réussir à organiser un concert en septembre en partenariat avec le Thev' et une réunion sur la rénovation thermique avec l'ADERA en octobre.

Nous sommes allés avec les conseillers municipaux à la rencontre de nos anciens pour la distribution des coffrets de chocolats et pour prendre contact avec eux.

En 2020 encore, les liens avec notre jeunesse ont pu être tenus. D'abord avec la mise en service début mars du nouveau bâtiment périscolaire, offrant des conditions d'accueil des enfants attendues et plus d'espace pour l'organisation des activités.

Les conseils d'école ont été maintenus et nous ont permis de conserver ce lien si précieux avec l'école de la République. Et la République, nous en avons mesuré tout le sens et avons pu le partager avec les enfants lors de l'hommage rendu au professeur, Samuel Paty.

Sur le plan des travaux, la 1ère tranche d'enfouissement des réseaux avenue de l'ancienne mairie a été achevée, redonnant ainsi une nouvelle perspective à l'une des entrées de notre village.

Sans oublier l'achèvement des derniers travaux d'aménagement autour du dispositif anti-bruit le long de la RN19. Chacun des riverains a pu en constater l'efficacité mais aussi le côté esthétique et plutôt bien intégré dans le paysage de notre commune.

L'arrivée massive de la fibre optique et son déploiement dans tous les quartiers a aussi été un événement attendu pour notre commune. Plus de 80% des foyers sont à présent éligibles à la fibre.

En 2020, notre commune aura connu le décès de 14 personnes, la naissance de 12 enfants. J'aurai avec plaisir pu célébrer 4 mariages et 4 PACS.

Alors, comment envisager l'année 2021 ?


Avec prudence certes, mais aussi avec optimisme et volonté d'agir pour notre village et pour vous.

Les projets :

- Dans nos écoles, nous achèverons les travaux de remplacement des huisseries, et continuerons la remise en peinture des salles de classe. Nous installerons une nouvelle aire de jeux,
- Le commencement par l'étude et le diagnostic du réaménagement du cœur du village : rénovation de l'habitat, réflexion sur les espaces publics,
- La mise en place dès le printemps d'un marché de producteurs locaux afin de créer une dynamique au sein du village,
- La poursuite de l'enfouissement des réseaux dans le village avec une phase 2,
- Enfin, nous restons attentifs à notre Réserve Naturelle Nationale du Sabot et la commune en 2021, fera l'acquisition de nouveaux terrains dans l'emprise afin de garantir la pérennité de la Réserve et son intérêt pour les générations futures.

Restant plus que jamais à votre écoute, je vous souhaite ainsi qu'à vos familles une bonne année 2021.

Bien attentivement
Le Maire
Christophe TARY



Séance du 17 décembre 2020

Conseil Municipal

Décision modificative – virement de crédits

Afin de procéder au remboursement d'une concession funéraire (délibération n° 37 du 8/10/2020), il convient de diminuer les crédits à l'article 60613 et d'augmenter les crédits à l'article 673, comme suit :

Art. 60613 – Chauffage urbain : - 153.00 € Art. 673 – Titres annulés sur exercices antérieurs : + 153.00 €

Décision modificative – virement de crédits

Afin de régler la facture d'achat d'un appareil de cerclage, il convient de diminuer les crédits à l'article 21534 (opération n° 40) pour augmenter les crédits à l'article 2158 (opération n° 48), comme suit :

Art. 21534 (opération n° 40) – Réseaux d'électrification : - 100.00 €

Art. 2158 (opération n° 48) – Autres installations, matériel et outillages techniques : + 100.00 €

Avis sur les ouvertures dominicales – Année 2021

Comme chaque année, le Maire, après avis du Conseil Municipal autorise l'ouverture des commerces le dimanche, dans la limite de cinq dimanches par an, qui seront les suivants pour l'année 2021 : 17 janvier, 14 mars, 13 juin, 19 septembre et 17 octobre.

Redevance d'occupation du domaine public – Année 2021 et remise pour 2020

Le prix de la redevance d'occupation du domaine public est fixé pour l'année 2021 à 60 €.

Au vu du contexte particulier de l'année 2020, il est décidé de ne pas facturer aux commerçants la redevance 2020.

Ingénierie 70 – Renouvellement convention pôle informatique

La convention d'assistance technique et fonctionnelle pour l'utilisation des logiciels de comptabilité, paie, élection, état civil et facturation (Berger-Levrault) signée le 1er janvier 2017 arrive à son terme le 31 décembre 2020.

Afin de continuer à bénéficier de ce service, le Conseil Municipal décide de renouveler la convention pour l'assistance informatique, d'approuver la mission confiée à Ingénierie 70 et d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante.

CAV – Convention de coopération relative aux services publics d'eau et d'assainissement

Le Conseil Municipal approuve la convention de coopération qui permet d'exécuter conjointement avec la CAV les missions communes d'intérêt général des services publics d'eau et d'assainissement, autorise le Maire à la signer et de facturer à la CAV les prestations réalisées depuis le 1er janvier 2020.

Location terrain communal – parcelle ZE n° 25

La parcelle communale cadastrée ZE n° 25 (lieudit « Le Carré Saint-Denis ») était jusqu'à présent louée à Monsieur Ludovic LOCATELLI, exploitant agricole. Ce dernier ayant cessé son activité à la fin de l'année 2020, son fils a effectué une demande auprès de la Mairie pour louer ce terrain.

Le Conseil Municipal accepte de louer la parcelle ZE n° 25 à Aurélien LOCATELLI pour neuf années, à compter du 1er janvier 2021 au prix annuel de 110.68 €, qui sera actualisé chaque année selon la variation de l'indice des fermages publié au 1er octobre et autorise le Maire à signer le bail à ferme correspondant.

Location terrain communal – parcelle ZH n° 26

Toujours suite à la cessation d'activité de M. Ludovic LOCATELLI, la parcelle ZH n° 26 sise Lieudit « Les Friches du Sabot », d'une contenance de 20 hectares, doit être de nouveau louée.

Cette parcelle fait l'objet d'une convention tripartite avec l'association de gestion de la Réserve Naturelle du Sabot de Frotoy ; elle est composée de pelouses sèches, buissons, épineux, haies, taillis, etc... et se situe sur le territoire de la Réserve.

Il est décidé de louer la parcelle à l'EARL La Roulotte du Berger qui s'est portée locataire. Un bail environnemental d'une durée de cinq années avec une location d'un montant de 400 euros par an sera établi, et une convention tripartite sera signée par l'association de gestion de la Réserve Naturelle du Sabot, le locataire et la commune.

Autorisation de mandatement des investissements avant le vote du budget 2021

Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des dépenses budgétisées en 2020, soit la somme maximale de 108 835.28 €.

Association – Forfait copies

Afin de limiter les photocopies réalisées pour les associations communales, il est décidé d'instaurer un forfait de 500 copies par an et par association. Au-delà, les copies feront l'objet d'une facturation auprès de l'association concernée, de 0.15 €/copie supplémentaire, en fin d'année.

CDG 70 – Adhésion au service de médecine préventive 2021-2023

Le Conseil Municipal autorise le renouvellement de l'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Haute-Saône, pour une durée de trois ans. Le coût de ce service correspond à 0.3 % de la masse salariale.

Adhésion assurance statutaire – contrat groupe 2021-2024

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au contrat groupe négocié par le CDG auprès de la compagnie CNP Assurances avec SOFAXIS comme courtier. La durée du nouveau contrat est de quatre ans, avec un taux ferme pendant 3 ans s'élevant à :

- 8.40 % pour les agents CNRACL (agents titulaires dont le temps de travail est supérieur ou égal à 28h)
- 1.10 % pour les agents IRCANTEC (agents titulaires dont le temps de travail est inférieur à 28h)

La Réserve Naturelle Nationale du Sabot

2020, comme les dernières années, a montré des périodes sèches difficiles pour la flore et la faune.

L'élevage porcin présent depuis plus de 20 ans a cessé au printemps 2018, mais ... il reste à faire évacuer de nombreux objets (cuves plastiques, palettes) sur les terrains concernés.

En 2020, deux nouveaux chantiers de coupe de grands pins, menés par les élèves de la Maison familiale d'Aillevillers, par M. Ph. Bolis (de Frotoy) et par les employés communaux, optimisent la reconnexion des pelouses sèches au bénéfice de la flore et de la faune patrimoniales.

Comme en 2019, la Pyrale du buis a continué sa régression en 2020, mais parallèlement de nombreux buis sont morts en sous-bois des pins, fragilisés par de fortes attaques de chenilles en 2016-17 et par les sécheresses répétées. En revanche, ceux des secteurs ensoleillés montrent majoritairement un feuillage en reconstitution, sauf au sommet des branches.

L'année 2020 fut la troisième du nouvel inventaire des papillons nocturnes de la Réserve (après ceux de 1984-85-86, 1999-2000, 2006-07-08), coordonné par Denis Jugan, spécialiste bénévole de l'OPIE Franche-Comté. Plus de 800 espèces ont été observées en 35 ans dont une grande partie dans les 3 dernières années ! Un rapport est en cours de rédaction.

Le projet d'extension de la Réserve du Sabot, qui a pris corps depuis 2011, avait connu en janvier 2020 une phase positive avec la rencontre des responsables du motoclub et de l'aéroclub, ce qui a permis de dissiper certaines inquiétudes.

Ainsi, le projet d'extension a été réduit de 6ha aux abords de l'aérodrome et concerne désormais une surface de 93ha environ.

Puis les difficultés de réunions liées à la Covid 19 ont ralenti les consultations qui vont être reprises début 2021.

Nous redisons que l'aboutissement espéré de ce projet donnera un des plus vastes espaces préservés de pelouses à orchidées de la région, pour le bénéfice à long terme de tous les habitants de l'agglomération vésulienne, dans un meilleur équilibre entre homme et nature.

2021 verra le 40ème anniversaire de la Réserve naturelle. Aussi 4 projets vous sont proposés :

- 2 visites ouvertes à tous les samedi 19 juin et 18 septembre à 14h.
- 2 chantiers de restauration de la Réserve eux aussi ouverts à tous les samedi 2 et 16 octobre à 9h30 (inscription : hugues.pinston@lpo.fr).

Après 25 ans de bonne gestion des pelouses par fauche unique tardive et pâturage ovin extensif, M. Ludovic Locatelli, que nous remercions vivement, a pris sa retraite fin 2020. Ses successeurs, M. Mme Vincent et Catherine Boulanger, éleveurs bio de moutons de la race rustique « Noire du Velay », lui succéderont au printemps.

Ce fut aussi le départ de M. Jean-Marie Schiber et l'arrivée de M. Christophe Tary, dans une continuité municipale positive de prise en compte de la Réserve du Sabot.

Hugues PINSTON, Conservateur de la Réserve du Sabot - Eric VICAIRE, Président de l'Association de gestion de la Réserve du Sabot